

**PRESENTATION DU GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE GUINEE SUR LA REFORME DU  
SECTEUR DE LA SECURITE**

**FAITE PAR : Dr. Maramany Cissé, Ministre Délégué de la  
Sécurité en charge de la Réforme du Secteur de la Sécurité et  
Général Georges Shedid Sy, Membre du Comité Technique  
Nationale de la RSS**

**Réunion de la Formation Guinée de la Commission de  
Consolidation de la Paix, 13 JUIN 2011**

## **1 – LA VISION NATIONALE DE LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE EN GUINEE**

En République de Guinée, la réforme du secteur de la sécurité intervient dans un contexte de renouveau démocratique, résolument tourné vers l'avenir en jetant les bases d'une véritable politique de développement, qui tient compte du contexte national et de l'environnement international actuels, marqués par de multiples mutations auxquelles la Guinée n'est pas indifférente.

Se fondant sur une volonté politique affirmée du Président de la République, du gouvernement et de l'ensemble des forces vives de la Nation, la réforme du secteur de la sécurité s'inscrit dans une vision politique large : « ...bâtir en Guinée un État de droit, démocratique, fondé sur les valeurs d'une société pluriethnique riche de sa diversité culturelle, sur les valeurs universelles contenues dans la Charte des Nations Unies, de l'Union Africaine, de la CEDEAO et dans la Constitution guinéenne.

Cette réforme se fera dans la logique d'une politique de refondation, dans le cadre d'un vaste programme de réformes et de renforcement des institutions en commençant par les secteurs de la Défense, de la Sécurité et de la Justice auxquels l'ensemble des citoyens reconnaissent un rôle important dans la construction d'un État de droit.

Le séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée a constitué un forum d'échanges constructifs entre les différents acteurs du secteur de la sécurité, de la société civile et des partenaires au développement.

La réforme du secteur de la sécurité sera globale, concertée et inclusive, gérée dans le cadre unique du dispositif institutionnel de gestion de la réforme qu'est le Comité National de Pilotage. Elle est une œuvre nationale impliquant toutes les composantes de la Nation et sera faite avec l'expertise et l'appui coordonnés des partenaires au développement.

Les grands principes de la vision du Président de la République sont les suivants :

- La justice guinéenne devra être juste, impartiale et indépendante. C'est un pilier important pour l'émergence de l'Etat de Droit. Elle devra répondre aux normes de l'Etat de droit, à la nécessité de rapprocher la Justice des justiciables et aux exigences du développement socio-économique durable du pays. La récente tenue des états généraux de la Justice s'inscrit dans ce cadre.

- Les forces de défense et de sécurité ont le devoir d'adhérer aux idéaux de changement, comme en témoigne le rôle crucial qu'elles ont joué durant la période de transition. Elles doivent être soumises au pouvoir civil, avoir en toutes circonstances un comportement politiquement neutre, loyal et républicain, facteur déterminant pour l'instauration d'un dialogue social et politique. Elles devront, en plus de leurs missions classiques, être capables de participer au développement économique du pays, ainsi qu'aux opérations de soutien de la paix et de la stabilité dans la sous région, sous mandat de la CEDEAO, de l'UA ou de l'ONU.

- Les autres composantes du secteur de la sécurité (Police, Gendarmerie, Douanes, Environnement) ont le devoir de répondre aux attentes des populations en matière de sécurité et de développement. Elles devront mener une action conjuguée de tous les services nationaux chargés de l'application de la loi. Cette action devra s'étendre à celles menées par les institutions sous-régionales, régionales et internationales, intervenant dans la prévention et la lutte contre le crime organisé ; ceci pour combattre efficacement l'émergence de nouvelles formes de criminalité transversale à dimension internationale : le trafic illicite d'armes, de drogue, d'êtres humains, de documents de voyage, le blanchiment d'argent, l'esclavage moderne et les atteintes à l'environnement.

Ces institutions à tous les niveaux ont le devoir de s'assurer que leurs administrations sont proches des populations et respectent les droits humains et les libertés garanties par la Constitution.

Le séminaire a défini les principes directeurs d'une vision partagée claire, réaliste et surtout novatrice en matière de politique nationale de défense et de sécurité mettant en évidence la stabilité politique et sociale, ainsi qu'un climat de confiance entre les forces de sécurité et la population.

Cette vision partagée intègre également en son essence, les questions de droits humains et d'égalité des chances entre filles et fils du pays, sans distinction d'ethnie, de culture et de religion.

Dans sa volonté de conduire la Guinée vers un véritable changement démocratique, le Président de la République engage le Gouvernement à prendre toutes les mesures idoines pour la mise en application des recommandations issues du séminaire :

- Restaurer la discipline au sein des forces de défense et de sécurité ;
- Réconcilier l'armée et la population ;

- Renforcer les capacités institutionnelles de la gendarmerie et de la police ainsi que leur capacité opérationnelle en matière du maintien de l'ordre et de sécurisation des populations et de leurs biens ;
- Réviser et compléter les textes législatifs et réglementaires ;
- Mettre en place les organes de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité ;
- Restaurer les attributions de la police conformément aux normes internationales et au rôle traditionnel qui lui est dévolu dans un État de droit ;
- Moraliser le fonctionnement de la justice et renforcer l'indépendance de la magistrature ;
- Faire de la douane une administration performante et transparente au service du développement de la Nation ;
- Mettre l'environnement au centre du développement durable de notre pays notamment en créant un corps paramilitaire pour la conservation de la biodiversité et des aires protégées.

L'objectif de ces recommandations est d'aboutir à une bonne gouvernance du secteur de la sécurité, de rendre les forces de défense et de sécurité républicaines, professionnelles, respectueuses des droits humains et soumises à l'autorité civile légalement établie. Toutes choses de nature à favoriser la participation de la société civile au contrôle du secteur de la sécurité et l'émergence d'un cadre juridique et institutionnel efficace des ses composantes.

## **2- ENJEUX HISTORIQUES ET CULTURELS FONDAMENTAUX UNIQUES A LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE EN GUINEE**

La situation préoccupante en République de Guinée, dont l'origine provient de la faiblesse des institutions de l'Etat, des effets cumulés de plusieurs décennies de mauvaise gouvernance politique caractérisée notamment par la désorganisation des forces de défense et de sécurité, l'absence du contrôle civil, le dysfonctionnement du système judiciaire, a conduit l'ensemble des acteurs sociopolitiques du pays, à projeter la réforme du secteur, en vue de préserver la quiétude sociale et la paix pour l'édification d'un état de droit, gage d'un développement durable.

Cependant, la République de Guinée n'étant pas un pays post conflit, la mise en œuvre du processus de la réforme devra s'effectuer sur la base d'une approche nationale inclusive, concertée et coordonnée avec l'appui de la communauté internationale.

C'est dans cette optique que l'évaluation du secteur de la sécurité a été faite au cours du premier trimestre de l'année 2010, avec le soutien des organisations sous-régionales, régionales, internationales et des partenaires bi et multilatéraux de la Guinée.

Cette évaluation a permis de poser le diagnostic et de formuler un certain nombre de recommandations pour chacune des composantes, tout en prenant en compte les questions transversales qui sont pertinentes à toute réforme du secteur de la sécurité.

Processus complexe et éminemment politique, la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, contrairement à d'autres, met l'accent sur une nouvelle conception de la sécurité, dans une approche globale, consensuelle et participative. Elle nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs et une appropriation nationale à tous les niveaux. Cette approche doit être holistique pour permettre la prise en compte de questions qui, traitées isolément pourraient constituer des freins à la mise en œuvre de la réforme.

### **3- CE QUI A ETE FAIT JUSQU'A PRESENT POUR PREPARER LE PROCESSUS DE LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE EN GUINEE**

**Point de départ : Rapport conjoint d'évaluation (CEDEAO – UA – NU)**

**Développements : Avant – Pendant – Après le Séminaire National**

A la remise du rapport d'évaluation du secteur de la sécurité aux autorités de la transition le 04 mai 2010, le contexte de la transition, n'a pas permis d'entreprendre des réflexions concertées au niveau national. Cependant les forces de défense et de sécurité ont procédé à l'examen approfondi des recommandations et entrepris des actions concrètes destinées principalement à restaurer le climat de sécurité et renforcer la discipline au sein des forces de défense et de sécurité.

Toutefois, au cours de la transition, le processus s'est poursuivi par une mission des Nations-Unies dirigée par le Général Lamine Cisse à l'issue de laquelle, un premier projet de création du Comité National de Pilotage sur la Réforme a été élaboré.

Dans son discours d'investiture du 21 décembre 2010, le Président de la République, Son Excellence le Professeur Alpha CONDE, a fait de la réforme du secteur de la sécurité, une des priorités de son programme de société. A cet effet, il a affirmé sa volonté de traduire les recommandations issues du rapport d'évaluation en actes concrets.

C'est dans ce cadre qu'un Comité Technique a été mis en place le 21 janvier 2011 par arrêté du Ministre délégué à la défense nationale, pour servir de point focal entre le département et les partenaires bi et multilatéraux, avec pour mission de faire des réflexions sur la réforme du secteur de la sécurité et de s'approprier le contenu du rapport d'évaluation.

Le Comité technique a jugé opportun, avec l'accord du gouvernement, d'organiser un séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, afin de remobiliser l'ensemble des acteurs et d'engager résolument le processus.

Le Comité Technique a été élargi à tous les départements ministériels concernés par le processus, afin de conférer à ses travaux un caractère national inclusif.

Avec l'appui technique et logistique du système des Nations Unies, le Comité Technique élargi a travaillé sans relâche pour préparer le séminaire qui s'est tenu à Conakry du 28 au 31 mars 2011, sous l'autorité de Son Excellence Monsieur le Président de la République le Professeur Alpha CONDE.

Le séminaire avait pour principaux objectifs de :

1. Faire le point sur les actions entreprises depuis la remise du rapport d'évaluation ;
2. Identifier les actions appropriées et urgentes à prendre ;
3. Identifier et discuter des grandes lignes de la politique de défense ;

4. Identifier l'architecture institutionnelle et les contours des futures forces de défense et de sécurité ;
5. Intégrer le principe du contrôle civil sur les forces de défense et de sécurité ;
6. Examiner les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre de la politique de défense ;
7. Elaborer un plan d'actions prioritaires et les séquences de mise en œuvre.

Le séminaire visait à atteindre les résultats suivants :

1. L'évaluation des progrès enregistrés depuis la remise du rapport ;
2. La définition des activités à mener et l'identification des responsables concernés ;
3. L'identification et l'internalisation des grands axes de la politique de défense ;
4. L'intégration du principe et des mécanismes du contrôle civil sur les forces de défense et de sécurité ;
5. La remobilisation des principaux acteurs de la réforme et leur intégration aux groupes de travail ;
6. La discussion et la validation du projet de décret portant création du comité national de pilotage de la réforme en vue de sa mise en place effective ;
7. L'adoption d'un plan d'actions prioritaires.

Le programme du séminaire portait sur les thèmes ci-après :

1. Le rappel des recommandations sectorielles issues du rapport d'évaluation ;
2. La politique de défense ;
3. La politique de sécurité intérieure et extérieure ;
4. Les principes et mécanismes du contrôle civil sur les forces de défense et de sécurité ;
6. La problématique du fonctionnement du service public de la justice ;
7. Quelles forces de défense et de sécurité faut-il pour la Guinée à l'horizon 2015 ;
8. Les textes législatifs et réglementaires de la réforme ;
9. Les actions prioritaires et les séquences de leur mise en œuvre ;
10. Les opportunités offertes en dehors de l'armée (Passerelles) ;
11. Le cadre de mise en œuvre du comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité.

La démarche du séminaire a été résolument participative. Les séances d'ouverture et de clôture ont été présidées par le Président de la République pour donner un signal fort sur la haute priorité accordée à la RSS.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du séminaire, les actions ci-après ont été réalisées :

- La création du Comité National de Pilotage de la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNP-RSS)
- La rédaction du rapport du séminaire
- L'élaboration de la feuille de route
- La création du service civique d'action au développement (SCAD)
- La création du Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDN)
- Le statut des Attachés de défense
- La tenue des états généraux de la justice
- Le projet de Code de justice militaire
- Le projet de statut du corps des conservateurs de la diversité biologique et des aires protégées
- Les projets d'arrêté conjoint des attachés de défense
- Le projet d'érection de l'Etat- Major de Gendarmerie Nationale en Haut Commandement
- Le projet de Code de conduite des forces de défense et de sécurité
- Le projet de Statuts Général et Particuliers des militaires
- Le projet de Guide de Notation dans l'armée
- Le projet de Règlement du Service dans l'Armée (RSA)



## **4- LES OPPORTUNITES LES PLUS SIGNIFICATIVES ET LES DEFIS POUR LE PROCESSUS DE LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE EN GUINEE**

### **A / FORCES DE DEFENSE**

A l'horizon 2015, les forces de défense de la République de Guinée devront être des forces républicaines, professionnelles, respectueuses de l'état de droit et subordonnées au pouvoir civil.

Elles devront être, de façon efficiente capables de :

- répondre à toute menace, conformément aux objectifs de la politique de défense;
- participer au développement économique et social de la nation;
- participer aux opérations de soutien de la paix dans le cadre de la solidarité et de la sécurité internationale.

#### **Opportunités :**

- Au niveau des structures, la réforme permettra d'adapter le format de chaque armée aux nouvelles missions, la qualification de la chaîne de commandement, la mise en place des organismes de renforcement de la discipline, la redéfinition de la carte d'implantation des unités ;
- Au niveau des Ressources Humaines, elle permettra l'élaboration d'une politique de gestion, à travers un projet d'organisation et de gestion des ressources humaines (OGRH) des armées avec l'appui technique de la coopération militaire française. Ce système, à l'horizon 2015, permettra d'avoir des effectifs en adéquation avec les besoins réels exprimés à partir des structures reflétant les missions opérationnelles des armées, conformément à la nouvelle politique de défense ;
- Au niveau des Infrastructures, la réforme permettra la création d'un cadre convenable de vie et de travail dans les garnisons par la construction et la rénovation des infrastructures. Elle vise à accompagner la délocalisation de quelques unités de la capitale, l'implantation des unités vers de nouvelles zones de déploiement et la poursuite des projets d'infrastructures en cours ;
- Au niveau des Equipements, l'acquisition de nouveaux équipements modernes par l'armée pour l'accomplissement de ses missions. Le choix de ces équipements se fera sur la base des besoins réels, issus :
  - de l'état des lieux ;
  - du nouveau format des armées et l'implantation des unités ;
  - des missions et des impératifs opérationnels.

Les moyens de transport seront nécessaires à toutes les armées pour accroître leur mobilité opérationnelle notamment dans le cadre des secours aux populations ou la participation aux actions de développement.

Plus spécifiquement, le Génie aura besoin de matériels pour équiper les unités de soutien à la population et aux actions de développement (génie route, génie bâtiments et génie rural).

L'armée de mer, chargée de la sécurisation de la zone économique exclusive, a besoin de vedettes de patrouille et de liaison, de chalands de transport, de bateaux d'instruction.

L'armée de l'air, pour ses missions d'intérêt public, a besoin d'avions et d'hélicoptères de transport, d'avions de traitement phytosanitaire, de surveillance maritime, d'hélicoptères spécialisés en recherche et sauvetage, ainsi que d'une usine de gaz.

Le service de santé des armées peut réaliser d'importantes activités de santé publique et participer considérablement à la réconciliation de l'armée et des populations. Ce service a besoin de véhicules spécialisés (ambulances, véhicules de liaison), d'un hôpital militaire de référence, de centres médico-chirurgicaux des armées (CMCA) réhabilités et équipés :

## B- GENDARMERIE

Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, l'État Major de la Gendarmerie Nationale sera érigé en Haut Commandement. La gendarmerie deviendra un corps autonome rattaché directement au Ministre de la Défense Nationale. Ceci permettra de renforcer la capacité de la Gendarmerie de s'acquitter efficacement de ses missions spécialisées de police judiciaires et administratives et de respecter l'esprit de la Constitution qui exige une distinction stricte entre les forces de défense et les forces de sécurité.

Cette restructuration nécessitera l'extension des infrastructures d'administration et de formation, l'adaptation des programmes de formation et de spécialisation du personnel ainsi que le renforcement de la capacité opérationnelle des unités par la dotation en tenues et équipements spécifiques de maintien de l'ordre, de véhicules et de moyens de transmissions.

## C- POLICE ET PROTECTION CIVILE

La police nationale doit être au cœur de l'état de droit et du système démocratique qui a l'obligation de pourvoir aux besoins de sécurité des citoyens et d'assurer les libertés garanties par la Constitution. Elle devra être professionnelle, au service du citoyen, respectueuse des droits humains et des libertés individuelles, redevable, capable de protéger efficacement les citoyens et leurs biens ainsi que les institutions.

L'ambition affichée de la Police nationale guinéenne est de passer d'une police réactive à une police proactive, d'une police de constatation à une police d'anticipation, d'une police d'adaptation à une police d'innovation. Elle entend renforcer la coopération avec les différentes organisations de Police à travers le monde, participer pleinement aux organisations de coopération policière dont la Guinée est membre et favoriser la formation des cadres aux réunions spécialisées au niveau sous régional, régional et international.

Un mécanisme de coopération entre la police, la justice, la gendarmerie, la douane, l'environnement, la protection civile, la police communale et les populations permettra une large et nécessaire concertation sur les réponses communes à apporter au défi de la criminalité.

Pour être en mesure de jouer le rôle qui est le sien, elle aura besoin de ressources humaines suffisantes et qualifiées et de moyens matériels adéquats, dans une structure répondant au besoin sécuritaire de la population sur toute l'étendue du territoire. D'où la nécessité de la redynamisation de l'école de police pour donner aux fonctionnaires toutes les compétences exigées par ce contexte nouveau.

La protection civile devra être en mesure d'intervenir dans les domaines de la prévention et la gestion des crises et catastrophes, de l'information de la population et de la coopération internationale.

Le caractère délicat de la mission, exige que la protection civile dispose de structures de formation continue, d'équipements appropriés (camions d'incendie, d'ambulances et de motopompes) et d'une autonomie financière.

#### D- DOUANE

La réforme permettra la transformation de la douane pour en faire un service performant et efficient, respectueux des droits des citoyens, et réparti sur toutes les frontières pour participer substantiellement à la mobilisation des recettes de l'État. L'objectif est de faire converger les douanes guinéennes vers les normes et standards internationalement reconnus.

Les changements attendus s'articulent autour des axes principaux suivants : la gestion stratégique de l'administration des douanes, la gestion des moyens et ressources humaines, la législation et lutte contre la fraude, la facilitation des échanges par l'usage des technologies de l'information et de la communication, la coopération, la communication et le partenariat avec l'extérieur, l'éthique et la bonne gouvernance.

#### E- JUSTICE

Le système judiciaire et pénitentiaire doit être capable d'assurer la protection des droits fondamentaux et d'impulser le développement socio-économique. La justice guinéenne réformée sera conforme aux normes démocratiques, indépendante, impartiale, juste et équitable, responsable et proche du justiciable.

AD

Le renforcement des capacités de la justice, en tant que socle de l'état de droit et de la démocratie, demeure aujourd'hui un enjeu, une exigence majeure pour la stabilité et le développement durable.

## F- ENVIRONNEMENT

La République de Guinée dispose d'un important réseau hydrographique avec plus de 1.100 cours d'eau dont 14 bassins versants sont internationaux et arrosent des pays de la sous région notamment le Mali, le Sénégal, la Gambie, le Niger, le Nigeria, etc. Aussi, elle regorge d'une importante diversité marine et côtière plaçant le pays au 3<sup>ème</sup> rang des migrations de l'avifaune en Afrique de l'Ouest et dispose d'un potentiel paysager et socio- culturel important.

Toutes ces ressources sont vitales pour la Guinée et l'Afrique de l'Ouest et constituent encore la base de l'existence des populations. Cet environnement rural et urbain est en proie à une grave dégradation.

La mise en place de mesures indispensables à l'inversion de la tendance à la dégradation poussée des ressources naturelles renouvelables s'avère nécessaire. Il s'agira de réhabiliter et de consolider les acquis du passé avec l'appui des partenaires au développement, par la création du Corps de Conservateurs de la diversité biologique et des aires protégées.

La réforme envisagée dans le cadre de l'environnement vise la création d'un corps de protection de l'environnement dénommé « Corps des conservateurs de la diversité biologique et des aires protégées ». Il s'agira d'un corps paramilitaire, bien structuré, bien formé aux techniques de prévention, de sensibilisation, de protection et de répression en matière de respect des normes environnementales.

## G- CONTRÔLE CIVIL SUR LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

Dans un monde où la notion de bonne gouvernance est devenue un gage de crédibilité des États, les organismes de contrôle doivent jouer un rôle moteur dans la construction démocratique. Le contrôle civil sur les forces de défense et de sécurité est un signe tangible d'ouverture et d'instauration d'une véritable démocratie dans un pays.

La connaissance des principes fondamentaux du contrôle civil de la sécurité dans une démocratie tels que la séparation des pouvoirs, la subordination au pouvoir civil, la neutralité politique, est l'un des facteurs indispensables pour la transparence et l'efficacité de ce secteur.

Le contrôle civil permettra de renforcer le caractère républicain du secteur de la sécurité. Dans cette optique, les forces de défense et de sécurité auront l'obligation de rendre compte aux pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, aux organismes publics de contrôle, aux commissions des droits de l'homme et à la société civile.

Pour cela, il faut davantage qualifier et étoffer les ressources humaines en les dotant des moyens nécessaires à l'exercice des différents systèmes de contrôle.

**Défis :**

Après avoir examiné les opportunités qu'offre la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, les défis qui en découlent sont entre autres :

- l'appui au Comité National de Pilotage de la Réforme ;
- le développement d'une stratégie de communication ;
- la définition d'une stratégie par domaine de sécurité ;
- la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la réforme ;
- le développement d'une politique de gestion transparente des ressources ;
- la mise en place d'un cadre juridique habilitant ;
- le développement d'une politique de formation continue ;
- la recherche d'expertises nécessaires ;
- la coordination entre les différents acteurs intervenant dans la réforme ;
- le développement d'une coopération transfrontalière, régionale et internationale dans la lutte contre les nouvelles menaces ;
- la réalisation d'infrastructures adaptées ;
- la mise en place d'une politique sociale (couverture sanitaire) ;
- etc.

## **5- QUELS SONT LES ELEMENTS CLES DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR LA RSS EN GUINEE**

- création du CNP-RSS
- application des textes relatifs à la RSS
- lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères
- renforcement des relations civilo militaires (à expliquer)
- participation aux actions de développement socio économique
- délocalisation des forces (démilitarisation de la capitale, meilleure couverture sécuritaire du territoire, renforcement de la discipline et changement des comportements)
- le Service Civique d'Action pour le Développement (formation civique - apprentissage de métiers - mesures d'accompagnement indispensables à l'exercice futur de leurs métiers - implication et la détermination de tous les partenaires techniques et financiers – voir notes FICA)

## **6- QUELLES EXPERIENCES EN MATIERE DE RSS DANS LA SOUS REGION POURRAIENT BENEFICIER A LA GUINEE**

Se servir des expériences

- la Sierra Léone (réussite)
- le Libéria (en cours)
- la Guinée Bissau (en difficulté)

## **7- QUELLES SONT LES PROCHAINES ETAPES DU PROCESSUS DE LA RSS**

### **ACTIVITES DE LA PHASE 1**

#### **A- Finalisation et diffusion du Rapport du séminaire national sur la réforme du secteur**

##### Faits

Compiler les idées et suggestions issues du séminaire national et rédiger le rapport final  
Diffuser le rapport final à tous les acteurs concernés  
Elaborer le nouveau projet de décret de création du CNP-RSS  
Revoir les plans d'action sectoriels sur la base des débats du séminaire  
Pour le domaine de la justice, s'assurer de la cohérence avec les produits issus des états généraux c

##### A Faire

Développer une stratégie de communication du CNP-RSS  
Définir le cadre de collaboration avec les partenaires  
Formuler une demande de formation en RSS

#### **B- Mise en œuvre et opérationnalisation du Comité National de Pilotage**

##### Fait

Signature du décret de création du CNP-RSS

##### A faire

Nomination des membres du CNP-RSS  
Opérationnalisation du CNP-RSS (dotation de budget de fonctionnement, bureaux et locaux)  
Elaborer le dispositif de suivi et évaluation (CNP-RSS)  
Mise en œuvre de la RSS (Prise en charge budgétaire des actions inscrites pour 2011 et planification budgétaire pour les années suivantes)

### **ACTIVITES DE LA PHASE 2**

#### **C- Finalisation des documents de base de la Réforme**

Elaborer/finaliser la politique de défense  
Elaborer /finaliser la politique nationale de sécurité  
Suivre et évaluer la mise en œuvre de la réforme  
Intégrer la société civile dans tout le dispositif de la réforme

Participer à une formation en RSS

**D- Définition du cadre juridique et organisationnel, du format final et des besoins réels**

Réviser le cadre juridique relatif aux attributions et au cadre d'emploi de chaque force  
Finaliser les plans d'actions sectoriels budgétisés  
Définir le format final de chaque force (organisation, implantation territoriale, effectifs finaux)  
Réhabiliter et équiper les écoles et centres de formation  
Effectuer le recensement biométrique des FDS  
Définir un plan de mise à la retraite statutaire et de réforme  
Elaborer un plan de réduction des effectifs et les programmes de recrutement par secteur  
Mise en œuvre du plan de réduction des effectifs  
Mise en œuvre du programme de recrutement

**E- Finalisation des plans d'actions budgétisés**

Réaliser un état des besoins en matériels, équipements et infrastructures par secteur  
Procéder à une évaluation mensuelle des activités planifiées



## **8- COMMENT L'ONU PEUT ELLE ADOPTER UNE ATTITUDE PLUS PROACTIVE EN GUINEE ET DEVELOPPER SA CAPACITE DE COMMUNICATION SUR LES QUESTIONS DE LA RSS**

- Renforcer son engagement à soutenir les acteurs locaux de la RSS en déployant plus d'experts
- Accompagner et soutenir le CNP-RSS dans la mise en œuvre des programmes de réforme
- Renforcer les capacités du CNT et de la société civile dans leur rôle de contrôle
- Rechercher les financements
- Renforcer les capacités des composantes de la réforme (moyens financiers, matériels, équipements)
- Mobiliser et intéresser les partenaires par la mise en place d'une solide coordination
- Développement la stratégie de communication du CNP-RSS (appui direct et constant – publier les efforts consentis- etc.)

## **9- QUELS SONT LES POINTS D'ENTREE POSSIBLES POUR LE SOUTIEN DE LA CCP**

- Aider à réaliser le programme de recensement biométrique
- Relocalisation des unités à travers la une nouvelle carte d'implantation (création des infrastructures de casernement)
- Renforcement des capacités locales (CNP-RSS, CTS, CNT, Soc Civile)